Huitième année. — N° 8. L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes Samedi 22 Février 1913.

LA VOIX DU PEUPLE

JOURNAL SYNDICALISTE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ORGANE DE LA FEDERATION DES UNIONS OUVRIERES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
55, Boulevard Carl-Vogt, 55, Genève

ABONNEMENTS
UN AN, 4 fr. — SIX MOIS, 2 fr. — ETRANGER, UN AN, 6 fr.
LE NUMÉRO : 10 CENTIMES.

ADMINISTRATION
Avenue du Simplon, 14 bis, Lausanne

LA SEMAINE

Paris. — *Venant déposer comme témoin dans un procès, Xavier Guichard, chef de la police de sûreté, est contraint d'avouer qu'il a frappé un prisonnier enchaîné. Une autre bourrique reconnaît que le bureau du chef de la sûreté est une fabrique de faux témoignages.*

Mexico. — *Quelques milliers d'hommes continuent à se battre pour le compte des deux ambitieux bandits, Madero et Diaz. Quand donc les travailleurs prendront-ils les armes pour la seule réalisation de leur émancipation.*

Hambourg. — *Par solidarité pour quelques camarades, les charbonniers employés au chargement des grands transatlantiques se sont mis en grève*

Londres. — *Trois syndicats de cheminots anglais ont fusionné sous le nom d'Union nationale. Le nouveau groupement comprend 190,000 adhérents.*

Mulheim. — *Alors que les actionnaires des mines sont vers des dieux plus cléments, cinq mineurs viennent d'être tués à la suite d'un accident.*

La Boissière. — *Sous prétexte d'inculquer aux enfants de l'orphelinat militaire des principes militaristes et patriotiques, les sous-officiers chargés de cette œuvre se livrent envers les petits à des pratiques qui firent la renommée d'Eulenbourg, ami intime de Guillaume II.*

Angleterre. — *Le Congrès des ouvriers agricoles s'est réuni à Fakenham. Quatre-vingt six délégués étaient présents et s'occupèrent des questions de salaires, de la durée de la journée et des habitations ouvrières.*

Australie. — *Accentuant le protectionnisme, le gouvernement australien vient de décider que les médecins de la marine ne seront recrutés que parmi les élèves des facultés australiennes, nés ou domiciliés en Australie et d'origine anglaise.*

LÉGISLATION OUVRIÈRE

Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Berne au *Genevois :*

Les ouvriers espèrent beaucoup de la revision de la loi sur les fabriques. Ils ont raison d'en espérer quelque chose de bon, car elle apportera une réelle amélioration dans la législation ouvrière — n'en déplaise à M. Bertoni et à ses amis.

Le nombre des ouvriers s'intéressant à la revision de la loi sur les fabriques est minime ; il n'est peut-être pas trop osé d'affirmer que la plupart d'entre eux ignorent même que revision il y a. Permanents et politiciens eux-mêmes ne s'agitent pas beaucoup et le nombre des conférences sur la matière a été très restreint jusqu'à présent. Les feuilles corporatives n'ont fait que reproduire presque toutes la même série d'articles, sans réussir à provoquer chez leurs lecteurs une discussion tant soit peu nourrie.

En réalité, la loi ne fera que consacrer des résultats déjà obtenus, et dans la faible mesure où elle prétendra innover, nous pouvons être sûrs à l'avance qu'elle demeurera lettre morte, sans que d'ailleurs les autorités se donnent beaucoup de peine pour la faire respecter. Après une quarantaine d'années depuis sa promulgation, la loi actuelle n'est-elle pas encore journellement violée ?

Mais les ouvriers ont-ils vraiment raison d'espérer quelque chose de bon de la loi sur les fabriques ? C'est le correspondant du *Genevois* lui-même qui se charge de nous répondre. Ecoutez plutôt :

Mais pourquoi donc les commissions se refusent-elles à instituer le congé du samedi après-midi ? Que fait-on de la logique, dans cette grosse question, que l'on va résoudre par la négative ! D'une part, le législateur tend à faire du dimanche un jour de repos complet et ferme légalement pour cela ateliers, magasins et bureaux ; d'autre part, il empêche ceux qui travaillent d'avoir accès dans les magasins et bureaux pendant la semaine ; à tout le moins, il ne le leur facilite pas !

Les Anglais ont plus de bon sens que nous ; ils font du dimanche un jour de repos obligatoire, mais s'arrangent pour que chacun ait quelques heures libres dans la semaine, pendant lesquelles on peut vaquer à ses affaires personnelles. Nous pourrions, sur ce point, apprendre quelque chose des Anglais.

Ainsi nous sommes dûment avertis que les commissions et avec elles la grande majorité des Chambres s'opposeront même à une aussi petite concession, en dépit de toute logique ! Ce qui n'empêche que nous avons grandement tort de ne pas en espérer beaucoup. Il n'est pas possible de se contredire plus grossièrement.

* * *

Mais là n'est pas la question. La loi, dût-elle par impossible nous donner beaucoup plus que nous n'en retirerons effectivement, que nous n'en resterions pas moins les adversaires.

En effet, la législation soi-disant ouvrière est en réalité éminemment bourgeoise, car, plus que toute autre, elle se propose d'assurer le fonctionnement aussi régulier que possible de l'exploitation capitaliste, qui est d'ailleurs son unique raison d'être. C'est la base même de tout le régime que le législateur veut ainsi consolider, par des mesures d'une protection qui est bien la chose la plus absurde et la plus révoltante qui se puisse imaginer.

Mais pourquoi donc le travail, la force universelle de vie, de progrès, de civilisation, sans lequel rien ne serait possible, a-t-il besoin d'être protégé ? Et par qui et par quoi, sinon par le parasitisme et l'oisiveté ? Comment ne pas comprendre que nous touchons là au fond même de l'iniquité sociale. **Le travail ne veut être protégé que parce qu'il est esclave.** Le protectorat dont il est l'objet est en tout pareil à celui que les nations soi-disant civilisées vont imposer à de malheureuses peuplades ignorant le formidable art de la guerre et ses effroyables engins de destruction, auxquels nos gouvernants chrétiens consacrent la majeure partie de budgets fabuleux.

Ainsi pour quelques mesures d'hygiène, qui dans la pratique ne seront pas appliquées sans la pression directe et les réclamations des intéressés, nous donnerions notre adhésion à un mensonge, qui est peut-être le plus dangereux d'entre tous. Car les travailleurs qui « espèrent beaucoup » de la loi, finissent par voir en elle le plus sûr moyen de combattre cette même iniquité, qu'elle ne fait qu'affermir sur des bases toujours plus élargies, par le fait précisément d'être réclamée, consentie et légitimée par les déshérités eux-mêmes. Et n'oublions pas non plus que la demande d'une bonne loi ne peut se justifier que par la soumission à toutes les autres, si mauvaises soient-elles.

Ce n'est pas encore tout. Nous avons besoin de faire, chez les travailleurs surtout, l'éducation de la volonté. L'ouvrier doit apprendre à sauvegarder sa santé, sa dignité et son intérêt, non pas au nom d'un article quelconque de la loi, mais parce qu'il ne saurait plus s'accommoder d'une existence de brute, grâce à une compréhension toujours plus vive de son *humanité.*

Faire dépendre avec le travail, la fonction la plus importante de la vie, notre sort de chaque jour d'un texte légal, c'est à vrai dire reconnaître et maintenir l'esclavage. Nous avons à affirmer notre droit imprescriptible au bien-être et à l'instruction dans chacun de nos actes de tous les jours, ce qui aura une efficacité, une portée et une valeur autrement grandes que toutes les législations ouvrières promises et d'ailleurs régulièrement escamotées par nos maîtres.

L. BERTONI.

Comité Fédératif

DE LA

FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES

de la Suisse romande

Séance du 17 février 1913

Conférence. — L'Union ouvrière de Lausanne demandant un orateur pour sa commémoration de la Commune, le jeudi 20 mars, le camarade Bertoni est désigné pour y prendre la parole.

Souscription en faveur des victimes de la réaction en Suisse :

Solde en caisse au N° 45 du 16 novembre 1912		41.17
Renens : listes 11, 12 (Vaglio)		20.—
» liste Sauer, sans n°		4.50
Genève : listes 63, 65, 71, 77 (Société typographique)		13.30
Brésil : entre camarades		87.85
Etats-Unis :		
West Mineral, entre camarades		72.10
Plainswil Pens., »		84.95
Coalgate Okla., »		28.35
	Total	352.22
Secours au camarade A. Z., expulsé lors de la grève générale, à Zurich		20.25
Solde en caisse à ce jour	Fr.	331.97

Nous gardons ce fonds pour venir en aide à tous les camarades, syndiqués ou non, expulsés ou emprisonnés pour faits de grève ou de propagande syndicaliste, socialiste ou anarchiste. Les groupements adhérents sont priés de nous renseigner sur tous les cas qui viendraient à leur connaissance.

Le camarade Bertoni reste chargé de la gestion de ce fonds et toute correspondance y relative doit lui être adressée : rue des Savoises, 6, Genève.

AVIS. — Que les camarades qui adressent de la correspondance au Comité fédératif veuillent bien chercher la réponse dans ce compte rendu hebdomadaire de ses séances. Ceci afin d'éviter à des camarades déjà surchargés de besogne une correspondance supplémentaire.

Premier Mai. — Nous invitons tous les camarades français et italiens qui pourraient prendre la parole à l'occasion des manifestations de ce jour-là à vouloir bien s'inscrire de suite auprès du *Comité fédératif, rue des Savoises, 6, Genève,* afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux demandes qui lui parviendront.

Suicide

Ils naquirent, ils souffrirent, ils moururent. C'est ainsi que le philosophe dépeint l'histoire de l'humanité, et il y a en effet dans ces paroles un grand fond de vérité ; très rares sont les gens heureux et ceux qui se proclament tels sont généralement des imbéciles.

Mais le suicide de cette petite étudiante russe, dont les journaux ont parlé, n'en n'est pas moins douloureux. A l'âge où l'on doit préférer l'amour à la mort, au temps des cerises chanté par les poètes, décider froidement d'en finir et avaler le cachet de cyanure, voilà qui est profondément navrant, et l'on songe à toutes les douleurs morales que cette pauvre fille a dû endurer avant de se résoudre à mettre son projet à exécution.

C'est donc ainsi qu'une jeune fille, certainement intelligente, est poussée par la misère au suicide, à la mort.

C'est la condamnation d'une société basée sur le lucre et le profit. Et cette fois les jésuites, politiciens ou religieux, si gras, si satisfaits, si répugnants de santé, ne pourront pas invoquer l'alcoolisme. Ceux qui connaissent un peu les étudiants pauvres, les Russes en particulier, savent à quel point ils poussent la sobriété. Le boire et le manger n'est pour eux qu'une question secondaire ; ces gens vivent du cerveau et, à une époque de scepticisme décevant, ce sont les seuls qui ont encore une foi robuste, une foi tenace dans leur idéal.

Les circonstances m'ont obligé souvent de m'asseoir à leurs côtés, dans l'humble gargotte où ils prennent leurs repas. Leur commerce est agréable et leurs visages généralement sympathiques. Têtes de quarante-huitards à chevelures épaisses, des livres dans toutes les poches, très enthousiastes pour toutes les manifestations de la vie. Et l'on sent dans leurs yeux la flamme des ardentes convictions.

C'est une de ces étudiantes que la société vient d'assassiner. Nous disons la société, pour désigner la canaillerie anonyme qui représente aujourd'hui l'ordre.

Mais il faudra bien que les responsabilités s'établissent. Tous les misérables broyés par la vie sont les victimes d'un ordre mauvais. Nous dénonçons chaque jour les vices d'une société mal faite. Il faut qu'un jour le bilan de cette société soit établi et ce jour sera celui du règlement des comptes. A ce moment-là, s'il faut pleurer, nous n'aurons probablement plus de larmes, les ayant déjà versées pour tous les misérables tombés sur la route.

C. R.

AH! LA BELLE RACE!

Je ne me souviens plus dans quel livre je lus un jour que la mentalité d'un individu avait une certaine répercussion sur son physique. On peut s'assurer que dans beaucoup de cas cela est très juste. Prenez deux exemples : le flic et le jaune. Le flic ! qui ne le reconnaît pas, dans les manifestations, dans les assemblées populaires, dans les meetings ? Sa mine a tôt fait de vous montrer que sa mentalité se distingue de celle des autres gens.

Le jaune ! quel est l'ouvrier qui ne le soupçonne pas en z'yeutant sa face sans cesse souriante, son regard oblique, son air cauteleux ? Sa mentalité de traître le sépare nettement des gens conscients de leurs devoirs de travailleurs.

Et le jaune est loin, très loin même, d'être l'honnêteté personnifiée. Il trahit ses camarades, il trompe ses dignes maîtres. Le dernier numéro du vaillant petit *Boycotteur* nous dépeint quelques spécimens de cette belle race qui turbinent dans les ateliers de l'aristocrate et bien pensant *Journal de Genève* :

Chacun se souvient — à Lausanne surtout — d'une certaine affaire de fausses obligations d'une compagnie de chemins de fer où étaient compromis un patron imprimeur et un ancien patron ; ce dernier, sorti du bloc, ne pouvait qu'échouer parmi les honnêtes ouvriers jaunes. Vous comprenez, n'est-ce pas, il est où il doit être : au journal bien pensant, organe de la haute pègre. Il est là où l'entrée des ateliers est fermée aux ouvriers syndiqués, mais où la porte est grande ouverte pour les cr..... C'est logique.

Hein ! que pensez-vous de cet oiseau, et quelle est votre opinion sur l'attitude de l'organe de la police qui a bien voulu l'admettre dans sa cage ?

A un autre :

L'an dernier, un des plus fidèles ouvriers de la maison ayant l'intention de prendre quelques vacances, ne trouva rien de mieux, pour une petite écharde dans un doigt (petit accident arrivé en dehors de l'atelier), de s'appuyer onze semaines de repos et de loisirs au compte de la caisse-accidents des maîtres-imprimeurs. Ajoutez à cela la caisse de la maison, si bien que le petit monsieur gagnait davantage à ne rien faire qu'en travaillant.

Honnête, n'est-ce pas, le « petit monsieur » qui a découvert le truc de prendre des vacances à bon compte ? Les caisses d'assurances, a-t-il dû penser, sont faites pour que l'on en use et abuse, même sans aucun droit.

Encore un :

Un troisième, estimant que son salaire n'était pas suffisant (et pourtant quel rapin !) n'a rien trouvé de mieux que de faire des imprimés pour son propre compte, tout en encaissant, bien entendu, les factures au nom de l'imprimerie. La somme, paraît-il, serait assez rondelette.

Honnête encore, n'est-ce pas, cet individu qui encaisse de l'argent sur lequel il n'a aucun droit ?

La *Tribune de Genève* a, elle aussi, des spécimens de jaunes tout à fait typiques. Elle a eu un metteur en pages dont le sport favori était de montrer aux petites bobonnes ce qui le distinguait du beau sexe. Le *Boycotteur* nous promet encore une croustillante révélation sur un jaune encore à la *Tribune* à l'heure actuelle. Et voici ce que l'on pouvait lire dans les quotidiens de ces jours derniers :

Les époux L... avaient adopté, il y a une dizaine d'années, une jeune fille âgée aujourd'hui de 18 ans, nommée Marie C... Les époux L... firent la connaissance d'un nommé B.... monotypiste « jaune » dans un quotidien de notre ville (la *Tribune*). Dans le courant de décembre dernier, la jeune fille fut sollicitée de se rendre chez le sieur B... qui vit avec sa maîtresse, sous prétexte d'essayer une robe. Là, ils énivrent la jeune fille en lui donnant un grand verre de liqueur, après quoi le hideux personnage abusa d'elle, avec violence.

Assez ! la preuve est faite que le jaune tient d une belle race. J.

Demandez partout LA SYNDICALE

Cigarettes faites à la main

A travers les journaux

Cueillis, au hasard, dans quelques journaux bien pensant de la fière et noble Helvétie :

ZURICH. — *La villa Rietberg est à louer.* — On annonce que la villa Rietberg, dans laquelle l'empereur d'Allemagne logea lors de sa visite en Suisse, est à louer. Nombreux seront sans doute ceux qui voudront se payer la gloire de coucher dans la même chambre qu'un empereur !

Pauvre Guillaume-Tell, voiles-toi la face ! Ils vont bien ceux qui se réclament de ta race... Pourvu que le « Commis-voyageur de la métallurgie allemande » n'ait pas laissé quelque chose dans le pot de chambre de la villa ; on serait fichu de le mettre aux enchères !... Du caca d'empereur, on n'en trouve pas tous les jours ! !

* * *

— La colonie des ours de Berne devenant trop nombreuse, il a fallu procéder, mardi matin, à l'exécution d'un des ours les plus gros. Un coup de carabine bien tiré tua l'animal.

Pourquoi a-t-on tué le plus gros ? Probablement que les officiels qui vont s'en relécher les babines seront nombreux. On pourrait bien leur faire payer leur couvert et verser cela à l'Aviation militaire. Ce serait ça de moins à chiner au populo.

* * *

Et dans un autre « canard », on parle d'un cambriolage à Genève et le journaleux, pour être bien précis, nous dit que la feuille de papier qu'on a collée sur la vitre pour étouffer le bruit de casse était la première page du *Journal de Genève*... Heureusement que ce n'était pas la *Voix* ou un autre journal ouvrier, car le plumitif aurait sans doute ajouté que le coup avait été fait par un « anarchiste dangereux » de la bande à Bonnot. Les lecteurs de l'aristocratique *Journal de Genève* sont en dehors de tout soupçon, ils ne cambriolent pas, oh non !... Ils jouent à la Bourse, c'est mieux, mais ça mène des fois à St-Antoine ! Comme m'sieu Berlie !

La foire électorale

La foire électorale va commencer dans le canton de Vaud pour le renouvellement du Grand Conseil, qui aura lieu le 2 mars prochain.

A Lausanne, il y a deux partis bourgeois : les radicaux et les conservateurs. Ces derniers avaient demandé aux chefs radicaux de renouveler l'entente qui existait depuis 16 ans, afin d'élaborer une liste d'entente commune de candidats. Or les délégués du parti radical ont cette fois refusé de s'associer avec les conservateurs.

Voici les considérants qu'ils ont adoptés et qui sont à retenir :

Considérant, d'une part, que, depuis la conclusion de l'entente radicale-libérale, les citoyens se plaignent que les élections n'offrent plus aucun intérêt, qu'ils s'éloignent de plus en plus du scrutin, se détachant des affaires publiques ;

considérant qu'il importe de sortir de cette apathie politique, dont la prolongation et l'accroissement deviendraient un danger ;

considérant, d'autre part, qu'il conviendrait d'assurer à chaque parti une représentation équitable...

Donc, nous sommes dans le vrai quand nous propageons l'abstention du vote ; les dirigeants du parti au pouvoir le reconnaissent, ils en ont même la frousse, puisqu'ils déclarent que la prolongation et l'accroissement de l'apathie politique deviendraient un danger.

Les politiciens du socialisme forment deux partis, ou plutôt des coteries, car le parti qui s'intitule « Parti socialiste lausannois » se réunit au Café Nicollier, où il serait difficile de rassembler une cinquantaine de copains : c'est le parti dont l'organe est le *Grutli* et dont la tendance est actuellement basée sur la plus grande courtoisie que nous ayons jamais vue envers les gouvernants. En effet, son dernier numéro leur tresse des couronnes au sujet de l'organisation des remplaçants du juge informateur Bornand, qui a lâché le fromage judiciaire pour mieux ronger que par le passé un autre fromage, soit la crèche militariste.

Le parti « ouvrier-socialiste » commence à taper la grosse caisse. Par la voie de son journal, le *Grutléen*, il nous parle d'aller à la bataille en nous disant que c'est pour le bon combat. Vraiment, Paul Golay nous prend pour des imbéciles, car après tant d'années d'expériences du suffrage universel il vient nous inviter à tenter de mettre une garnison socialiste dans le Grand Conseil...

Son homonyme, Golay, député socialiste de Prilly, lui, ne veut plus être député ; il ne nous dit pas les raisons de sa décision.

Pendant les neuf années que j'ai fait partie du Grutli romand de Lausanne j'ai pu suffisamment apprécier les bienfaits apportés aux travailleurs par ceux qui se déclarent leurs représentants, pour dire que le parlementarisme est l'ennemi de la classe ouvrière.

Ernest BISCHOFF.

Benjamin Caillet-Bois

Lundi de la semaine dernière, à Monthey, on a enseveli le camarade Caillet-Bois qu'une maladie qui ne badine pas minait depuis tantôt deux ans.

Nous nous faisons un devoir de rendre hommage à sa mémoire parce qu'il fut bon compagnon et qu'il partagea avec nous de belles et saines heures d'enthousiasme révolutionnaire.

Il prit du reste une part active au mouvement ouvrier local. Employé comme potier à la verrerie Contat, il fut pour ainsi dire l'âme de la grève des verriers en 1910 et s'attira alors la haine féroce des patrons et des chats-fourrés de la justice bourgeoise.

Sous un prétexte futile on crut le juger pour le réduire en prison. Mais on avait compté sans le sentiment de solidarité qui animait en ces temps glorieux la classe ouvrière. D'autres corporations firent grève générale avec les verriers, et l'on s'en vint drapeau rouge en tête devant le château réclamer le camarade Caillet-Bois. Et il fut libéré, redonné par force à la grande famille des travailleurs.

Maintenant, Benjamin Caillet-Bois n'est plus, mais son souvenir restera vivant en nos cœurs, évocation consolante et éternelle de mille épisodes de lutte prolétarienne.

A sa compagne dévouée, nos sincères condoléances. P.

L'armée assise

Dénommée ainsi par un journal hongrois, à la suite d'une statistique officielle, ce pays ne compte pas moins de 301,480 employés d'Etat. Cette armée commandée par saint Bureaucratius, comprend 53,252 fonctionnaires, 15,392 employés à la journée, 72,533 employés subalternes, 9956 gens de services et 150,347 ouvriers et autres.

Sous le gouvernement de la coalition (1906 1909), l'effectif des employés de l'Etat s'était accru de 15,028 personnes. Le cabinet Khuen Hedervary, en dix mois, a créé « seulement » 30,2 1 nouveaux postes.

Mais il n'est pas que la Hongrie qui soit marquée de cette plaie qu'est le fonctionnarisme, tous les Etats en sont atteints, et rien ne fait prévoir l'arrêt de cet état de choses, étant donné que la législation édictant de nouvelles lois, augmente la bureaucratie.

Ainsi la loi sur les retraites ouvrières en France vient d'ajouter un bataillon de 760 fonctionnaires à son armée d'improductifs, si nombreuse déjà qu'à un moment donné le gouvernement de ce pays, débordé par les demandes de ces ronds de cuir, songea à verser le trop plein dans ses possessions indo-chinoises.

Lors du désastre de Messine, le rédacteur du *Corriere della Sera*, adressait de fortes critiques à cette armée parasitaire ; il terminait un article par ces conclusions ; « Malgré les millions qui ont été souscrits, les baraques s'élèvent avec une lenteur désespérante, les quelques milliers de survivants, restés à terre, croupissent dans de misérables cabanes ».

« Ce qui a recommencé aussitôt à fonctionner, dit le *Corriere*, c'est la bureaucratie, bien bâtie et bien logée. Le nombre des fonctionnaires qui se sont concentrés à Messine est surprenant. La cité a disparu, les habitants sont morts, mais la machine bureaucratique ne s'est pas arrêtée ».

En Suisse, nous sommes contaminés par le même mal. Le rapporteur, *à une séance du Conseil des Etats*, a fait remarquer que dans l'espace de deux ans le nombre des fonctionnaires avait augmenté du 5 0[0 ; ainsi la loi sur les denrées alimentaires ajoute 200 nouveaux employés. A Zurich on compte un fonctionnaire pour 10 habitants.

Et s'il est une administration coûteuse, dit le *National Suisse*, journal radical de la Chaux-de-Fonds, c'est bien celle des chemins de fer fédéraux ; il est presque incompréhensible, dit-il, qu'un petit réseau de trois mille kilomètres de lignes ait d'abord un département fédéral à sa tête, avec toute sa kyrielle de fonctionnaires, une direction générale avec huit cents employés et cinq directeurs d'arrondissement avec une nuée de subordonnés. « C'est là une situation intenable et tout le monde est d'avis qu'au lieu de réduire le personnel dans l'exploitation on ferait bien mieux de se tourner du côté des bureaux ».

Oui, en effet, car le fonctionnarisme favorise le parasitisme et il importe pour le bien des producteurs et de l'humanité, d'opérer un sérieux nettoyage chez ces improductifs, nettoyage qui ne peut être efficace que lorsque les travailleurs prendront eux-mêmes la gestion de la production.

Alexis LAVANCHY.

Massacreurs

Dans la *Bataille Syndicaliste*, Vigné d'Octon publie une lettre d'un sous-officier relatant la prise d'Anflous par les Français envahisseurs du Maroc qui, dans cette affaire ont eu *quatre tués* qu'ils ensevelirent avec les honneurs militaires après avoir fait sauté la Kasbah d Anflous.

« A Anflous comme à In-Rhar, les bédouins, enfermés dans la kasbah et ne possédant que des armes primitives, se défendirent avec un courage devant lequel l'histoire — si elle était impartialement écrite — s'inclinerait profondément.

Quand, à travers les décombres de la kasbah, nos cinq bataillons pénétrèrent, baïonnette au canon, des femmes, des enfants leur jetaient des pierres en hurlant. C'est par centaines qu'on les abattait à l'arme blanche ou à coups de lebels, comme des lapins ; ceux-là tombés, il en surgissait d'autres et il fallut en sabrer et en éventrer pendant des heures pour arriver jusqu'au cœur de la kasbah. On ne put y parvenir qu'en marchant sur des cadavres et sur des blessés ; certains d'entre eux avaient encore la force de happer, au passage, avec les dents, les mollets des tirailleurs qui, implacablement, les piétinaient. Il fallait leur casser les dents avec la crosse des fusils.

Il fallait les clouer sur place, leur passer la baïonnette au travers du ventre pour les réduire à merci.

Puis, le dernier défenseur tué, comme toujours, le pillage commença. »

Les lecteurs savent qu une partie de l'armée française dans les expeditions coloniales est composée de tirailleurs soudannais et d'Algériens enrôles comme spahis et goumiers. Ce sont donc des Arabes qui massacrent au Maroc d'autres Arabes pour le compte des oppresseurs et des pilleurs de leur pays.

A ce propos Vigne d'Octon pose la question suivante :

Mais que dirait cette presse, que dirait la bande à Etienne, pour laquelle travaillent ces malheureux, si, au jour de la revanche qu'ils ne cessent de réclamer, l'Allemagne organisait et lançait sur la France, a la tête de ses uhlans, une légion d'Alsaciens-Lorrains ?

Répondez, tas de bandits, que diriez-vous ?

Faites-nous des abonnés !

Dans l'horlogerie

Un camarade chaux-de-fonnier nous adresse les « Statuts de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère » et les « Règlement et instructions concernant les conflits et grèves ».

Ces deux petites brochures procèdent évidemment de la méthode centraliste, c'est-à-dire qu'elles accordent tous les droits et toutes les autorisations au Comité central; quant aux membres et sections, il ne leur reste qu'à se conformer aux volontés et aux ordres du centre, composé de treize boushommes, y compris quatre « soleils » au maximum.

Et quel style, mes amis! Style clair, certes, trop clair même, car il dévoile crûment le peu de cas que l'on fait de l'initiative individuelle qui doit être à la base de toute organisation travaillant réellement à l'émancipation collective.

En lisant ces règlements, on a tôt fait de comprendre le pourquoi de ces actes d'autorité révoltants qui se passent dans l'organisation horlogère. La direction du mouvement étant aux mains de quelques individus — qui, souvent, ne sont pas plus horlogers que le pape — il est naturel que ces individus mettent tout en œuvre pour tuer l'esprit de critique dont, à l'occasion, ils pourraient à bon droit faire les frais. Cela seul explique les amendes et les censures avec lesquelles on abreuve de braves travailleurs. Le plus triste, c'est que ces travailleurs se laissent faire, se laissent berner et écraser par des gens qui n'ont souvent rien d'ouvrier. Et nous sommes d'avis que, pour les horlogers, les vrais potentats ne sont pas seulement les patrons, mais encore les fonctionnaires et « hommes de confiance » qu'ils supportent de bon gré ou non.

Le but de la Fédération est de grouper tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère désirant travailler à la défense de leurs intérêts intellectuels, économiques et sociaux et aboutir à la suppression du salariat en réalisant leur émancipation intégrale. Comment atteindre ce but? Par quels moyens aboutir à la suppression du salariat? Il y en a treize principaux, parmi lesquels on prévoit « le relevé de statistiques ».

La finance d'entrée dans la fédération, donnant droit au carnet de sociétaire, est de 1 fr. La cotisation est de 40 centimes par semaine pour les sociétaires gagnant au moins 4 fr. par jour et de 20 centimes pour ceux dont le salaire n'atteint pas cette somme. Sur les cotisations, la part qui revient à la section est de 10 centimes par semaine sur celle de première et de 5 centimes sur celle de deuxième classe. Le reste du produit est versé à la caisse centrale. Dans des cas exceptionnels, de grèves par exemple, le comité central, avec l'assentiment des comités de sections, à la compétence de décréter des cotisation supplémentaires. L'opinion de ceux qui paient n'est pas demandée. Le comité central est autorisé à vérifier en tout temps la comptabilité des sections. C'est comme l'Etat avec ses receveurs.

Seul le comité central est autorisé à décréter une suspension de travail. L'indemnité de grève pour les mariés ou soutiens de famille est, jusqu'à concurrence du salaire, de 3 fr. par jour et un supplément de 30 centimes pour chaque enfant en dessous de 15 ans, et 2 fr. 50 pour les célibataires. Le comité central et le comité fédéral sont seuls autorisés à organier des collectes en cas de grève ou lock-out.

Tous les deux ans, au printemps, un congrès réunit les délégués des sections. Ses compétences sont: délibérer sur des modifications à apporter aux statuts; examiner les rapports de gestion administrative et financière; délibérer sur les propositions émanant du comité central ou des sections; désigner les localités directrices et le siège de la commission des réclamations.

Le comité central est l'organe exécutif de la fédération. Il la représente en toutes circonstances, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il se donne lui-même un règlement d'administration intérieure et touche, sauf les fonctionnaires, une indemnité déterminée.

Les permanents sont nommés pour deux ans par votation générale. Le comité central et les sections ont le droit de faire des propositions. Le personnel adjoint, nécessaire à l'administration, sera engagé par le comité central. Les fonctionnaires ont un salaire initial annuel de 2600 fr. au minimum. Il augmente chaque année de 100 fr. jusqu'au maximum de 3600 fr.

Les grandes sections peuvent, avec l'assentiment du comité central, engager des fonctionnaires pour l'administration. Le comité central peut indemniser les caissiers de sections qui envoient à temps leurs rapports trimestriels et annuels en règle. Les comités de sections ont onze principaux devoirs, dont la « surveillance de la rentrée régulière des cotisations. »

L'expulsion d'un membre de la fédération ne peut être faite que dans des cas d'extrême gravité. C'est le comité central qui prononce les expulsions. Pour les autres cas, des amendes sont prévues.

Tout ouvrier allant travailler dans un établissement ou chez un patron mis à l'interdit, peut être frappé d'une amende de 30 à 100 francs. Tout sociétaire qui se rendrait coupable d'une infraction aux statuts ou au règlement de section peut être condamné à une amende allant de 10 à 30 francs. C'est le code pénal avec ses échelles des gratifications! La démission d'un sociétaire n'est admise que dans le cas où il cesserait d'exercer une profession de l'industrie horlogère, ou s'il cesserait d'être un ouvrier salarié! Les sections sont considérées comme dépendantes de la fédération. Une dissolution ou une démission de leur part ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment du comité central.

Voilà résumés les statuts qui régissent la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère. Le lecteur ne manquera pas de faire de savoureux commentaires sur l'esprit qui a présidé à l'élaboration de tels statuts et se demandera certainement si ceux qui ont la haute main sur l'organisation horlogère ne se moquent pas de leurs cotisations et de la classe ouvrière en affirmant qu'ils poursuivent l'émancipation intégrale des travailleurs de la montre.

Dans un prochain article, nous examinerons les « Règlement et instructions concernant les conflits et grèves » pouvant éclater dans l'horlogerie.

J. G.

La bonne loi!

Au moment de la campagne menée en faveur de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents, j'entendais de nombreux camarades ne pouvoir comprendre comment nous, les anti-parlementaires, nous pouvions rester indifférents et ne pas, pour une fois, faire exception à la règle. Pensez donc! une si bonne loi, faite toute en faveur des ouvriers et pour laquelle la Confédération versera de beaux subsides... « pris dans nos poches bien entendu ».

Il est vrai que l'on s'était bien préparé pour faire avaler la pilule au populo.

Toute la sociale démocrate avait marché et même certains partis bourgeois, sous prétexte qu'il était temps de faire quelque chose pour les travailleurs, n'avaient pas hésité à fournir leur appui à la loi. Mais en réalité, ce n'est pas la cause des travailleurs qui les intéressait mais un point plus important pour eux: les sinécures. Et ces gens n'ont pas tardé à nous montrer qu'une fois dans ce nouveau fromage, ils tenaient à y mordre à belles dents.

Voici en effet ce que nous avons pu lire dans la *Roue ailée*, organe des cheminots romands:

« La commission fédérale des assurances siégeant à Lucerne s'était octroyée: un jeton de présence de 20 fr. par jour; une indemnité de transport de 40 cent. par kilomètre. Si ces messieurs des assurances ont été relativement modestes sur l'indemnité du jeton de présence — dont personne n'aurait dit mot s'il avait été de 25 fr. — par contre, celle sur l'indemnité de transport à 40 cent. rappelle bien le bon temps des diligences.

« En effet, aujourd'hui que le prix de transport par chemin de fer coûte en seconde classe, aller et retour, Lausanne-Berne, 9 fr. 80 et de Lausanne à Lucerne, 19 fr. 30, soit *10 cent. par kilomètre*, c'est vraiment scandaleux d'agir de la sorte et ce n'est ni démocratique, ni fait pour donner de la confiance dans les lois fédérales, assurances ou autres, venant de Berne ».

D'après l'article en question, ces messieurs ont siégé depuis trois heures de l'après-midi le premier jour et de neuf heures à une heure le second jour, ce qui fait pour un délégué de Lausanne par exemple:

« Jeton de présence pour deux jours à 20 fr. par jour	fr. 40 —
Tranport: 192 kilomètres à 40 cent.	» 76 80
Soit au total	fr. 116 80

« Et dire qu'ils sont quarante à ce taux, venant de toutes les contrées de la libre Helvétie! Il y a de quoi vous donner le vertige. Que vont penser les ouvriers et employés de cette façon de vilipender les fonds des assurances? »

Et maintenant que nous entrevoyons les beaux effets de cette loi, si l'on considère que le directeur de ces assurances touchera la jolie somme de 20,000 fr. par an, que vont nous dire ceux qui nous reprochaient notre abstentionnisme?

Voudront-ils reconnaître qu'une fois de plus, cette loi est une duperie et que pour nous il n'y aura rien de changé. Si les sociétés d'assurances ne peuvent plus réaliser des bénéfices scandaleux, il se trouvera autour de cette loi une nuée de parasites qui sauront vivre grassement à nos dépens.

X.

Syndicats sans « syndiqués »

Le nombre des syndiqués de la région horlogère est bientôt incalculable. Leur effectif s'accroît chaque jour et, ce qui est pour réjouir nos permanents, les ressources augmentent.

N'est-ce pas par cette augmentation numérique que nos roués fonctionnaires prouvent leur activité?!!. Ils ont d'ailleurs raison et c'est ce qui m'inquiète.

Tous ces ouvriers faisant partie de nos organisations soupçonnent à peine le motif de leur embrigadement. Il y en a plus qui, par leur ignorance, seraient hostiles au socialisme qu'il n'y en a de convaincus et d'actifs.

C'est cet embrigadement qu'on appelle syndicat et c'est à cet embrigadement qu'on peut reprocher l'absence presque complète de « syndiqués ».

Et c'est ce qui me pousse à dire qu'il y a un mouvement syndical sans syndiqués.

Or pour donner à cette masse de syndiqués une apparence de vitalité, de lutte, la centralisation s'impose.

Qu'on me comprenne. Je dis que le manque de conviction de la masse, par conséquent sa passivité, entraîne fatalement une centralisation avec toute sa bureaucratie, se livrant à tous les abus de confiance et de pouvoir.

Il faut des règlements et des pénalités pour ramener dans le bon chemin les indifférents et les récalcitrants. Il faut le paiement régulier des cotisations les plus élevées possible, pour parer aux frais et assurer un large traitement aux administrateurs, aux permanents.

Tout le temps s'écoule à faire fonctionner cet appareil: *cette roue qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un.*

Lorsqu'un mouvement de revolte se dessine chez les exploités, les nombreuses formalités à remplir si l'on veut toucher un subside pendant les jours de luttes, ont vite fait de tout etouffer, de tout faire rentrer dans le néant du centralisme autoritaire et abrutissant.

Cette décevante méthode d'émancipation nous offre aujourd'hui le spectacle des ambitieux se faisant les champions de l'organisation ouvrière pour arriver plus aisément aux postes de confiance et satisfaire avant tout leurs appétits.

Mais tout à une fin, même le centralisme. Et c'est curieux, comme tout principe malfaisant, le centralisme se condamne davantage à mesure qu'il se développe.

Aujourd'hui comme toujours, à ceux qui n'ont pas été atteints par cette soif de domination, il appartient de préparer cette aube infiniment désirable: celle du syndiqué sans syndicalisme.

J.-E. STUDLER.

Les ignorantins.

L'autre jour j'ai trouvé dans ma boîte une feuille de propagande distribuée par les soins de gens pieux et... bêtes. L'on a peine à se croire au vingtième siècle quand on lit de semblables boniments.

Il y est dit, par exemple, que la preuve de la divinité de l'Eglise réside dans le fait qu'elle a déjà subsisté des siècles bien qu'elle ait prêché « des vertus répugnantes ». Ah, ces chrétiens, ils poussent le dévouement pour leur seigneur jusqu'à pratiquer des choses répugnantes. Si ce dernier ne leur ouvre pas toutes grandes les portes du paradis, c'est qu'il a vraiment un sale caractère.

Plus loin nous trouvons ce dialogue qui donne une idée de la crasse amassée dans la boîte crânienne des gens de sacristie. Cela me fait penser à un prospectus distribué lors des élections générales françaises de 1906 et par lequel les électeurs étaient prévenus que Jésus et la vierge Marie procéderaient au dépouillement du scrutin, et que tous ceux qui voteraient pour les francs-maçons seraient exclus de la demeure éternelle.

Voici le dialogue en question:

— J'ai un fils qui, plus jeune, promettait beaucoup. C'était mon aîné, je l'aimais tendrement. Il fait maintenant ma honte et mon désespoir... Ce n'est pourtant pas ma faute, j'ai tâché de bien l'élever.

— Vous l'avez bien élevé, je veux bien le croire, mais permettez une question. Votre enfant s'approchait-il souvent de la Table-Sainte? L'ameniez-vous au moins chaque quinze jours?

— Non, chez nous la bigoterie n'est pas de mise.

— Eh! bien, Madame, votre fils ferait maintenant encore ses Pâques et serait pour le moins bon chrétien si vous aviez écouté les conseils de votre curé; en amenant votre enfant à la Table-Sainte chaque semaine, chaque mois au moins, si vous ne le pouviez plus souvent, vous l'auriez conservé. Il serait maintenant votre consolation, votre joie: s'il est *gâté*, croyez-moi, c'est par votre faute, par votre très grande faute.

Dire que des gens affirment sans rire que l'église a contribué à l'élévation de la pensée!

Expulsions administratives

Peu de travailleurs se font une idée de toutes les injustices, pour ne pas dire plus, qui se commettent avec le système des expulsions administratives. Vous le connaissez ce système? Il existe au fédéral et au cantonal. Le procureur-général de la Confédération, le Conseil fédéral, les Conseils d'Etat cantonaux s'en servent sans être soumis à aucun contrôle.

Et plus on va, plus on étend ce système des plus expéditif. Annuellement, on multiplie injustices par injustices jusqu'à ce qu'on ait dépassé le chiffre de l'année précédente. C'est une course au record. Et le peuple, le Souverain — avec un grand S — ne soupçonne guère jusqu'où ses gouvernants peuvent aller dans cette voie. La besogne s'accomplit dans les cabinets silencieux de la police. Elle est sans appel et ne souffre aucun retard dans son exécution effective.

Qui dénombrera toutes les victimes des expulsions administratives? Voilà une statistique qui serait plus intéressante et plus frappante que toutes celles dont on nous sert avec une ténace persévérance les chiffres fastidieux et vides de sens. Mais on s'en gardera bien, car elle démontrerait combien est puissant, dans notre vieille démocratie, le règne de la flicaille.

En général, à la base de toute expulsion administrative, il y a le flic, celui qui assiste à une réunion ouvrière non pour s'instruire mais avec le but bien arrêté de faire un rapport des plus tendancieux sur ce qu'il aura entendu, afin de provoquer l'arrestation et l'expulsion immédiate du ou des orateurs, s'ils n'ont pas le « bonheur » d'être Suisses. Et l'on s'imagine facilement ce que sont ces rapports de police quand on sait que le cerveau d'un flic n'est pas fait pour comprendre les espoirs et les droits des travailleurs.

C'est surtout dans les grèves que les

Acheter la „ Tribune de Genève “, c'est trahir la classe ouvrière

expulsions administratives sont mises en branle avec le plus de férocité et de sans-gêne. Le travailleur a pris l'habitude — et c'est heureux — de se considérer partout chez lui. Il estime avoir d'incontestables droits où on l'exploite et veut les faire prévaloir. Aussi, en temps de conflits économiques, indigènes et étrangers se solidarisent-ils pour défendre leurs intérêts.

Les bourgeois et les policiers ne sauraient admettre cela. Pour eux, l'étranger n'a que le droit de se laisser exploiter et de faire la croix sur tout. Dans les grèves, on le pointe, on fait un dossier sur ce qu'il a bien pu dire et sur ce qu'il n'a pas dit. Un beau jour, on l'empoigne et en route pour la frontière. Pas d'enquête sérieuse, la parole du flic suffit.

Eh bien, un système qui s'appuie sur la parole d'un flic est un système abject, tout au plus digne de l'empire du tsar. Mais si abject qu'il soit, il n'en est pas moins vrai qu'il fleurit au plus haut degré chez nous, dans notre « pays de liberté », comme disent les orateurs de banquets. Les expulsions administratives, laissées à la compétence de quelques personnages, deviennent de plus en plus nombreuses, réduisant à la misère des familles d'honnêtes et souvent inoffensifs ouvriers.

Il importerait donc que les travailleurs dirigent leur attention de ce côté-là et soient toujours prêts à protester avec énergie contre ce que nous appellerons des crimes policiers. Nous savons que nos maîtres ont perdu toute pudeur et toute retenue dans leur chasse à la classe ouvrière. C'est par conséquent à la classe ouvrière qu'il appartient de les rappeler à l'ordre chaque fois que la nécessité se présentera. V. P.

Limitation des Naissances

La connaissance des moyens préventifs est certainement d'une utilité personnelle incontestable pour nos camarades ouvriers et pour nos compagnes surtout. Aussi, nous sommes tout disposés à donner à ce sujet, gratuitement, les renseignements nécessaires. Il ne sera naturellement répondu qu'aux demandes de moyens preventifs.

Adresser toute correspondance à ce sujet à la VOIX DU PEUPLE, Lausanne.

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Le syndicalisme révolutionnaire fait de grands progrès en Norvège, ecrit-on de Christiania à la *Bataille Syndicaliste*. Partout dans le pays l'esprit revolutionnaire se reveille. A la conférence des jeunes social-démocrates à Christiania, tenue la dernière semaine de decembre, « l'opposition syndicale », comme on l'appelle, a remporte une belle victoire.

La conference s'est declaree à l'unanimité en faveur de la « nouvelle tactique », et depuis on a pu remarquer que le redacteur de l'organe de la Féderation des Jeunes social-démocrates (ne pas confondre avec les Jeunes socialistes, qui sont antiparlementaires), a commence à propager les idees syndicalistes.

Ces jours-ci, l'Union des syndicats de Fronabjeim, qui est pour ainsi dire le quartier général de l'opposition, a publié un manifeste à tous les travailleurs de Norvège. Dans ce manifeste, on insiste sur la nécessité d'organiser l'opposition dans le mouvement syndical sur la base du syndicalisme revolutionnaire : une tactique plus révolutionnaire, grèves de solidarité, grèves générales, obstruction, boycottage et sabotage, et la fondation d'une confédération selon les industries. Ces revendications seront mises en discussion par les soins de l'opposition au Congrès national des syndicats norvégiens.

Naturellement, les leaders modéré des unions syndicales, ainsi que la presse social-démocrate, se préparent à une situation qui sera critique pour eux. Aussi le president de la Centrale nationale des syndicats, Ole Lian, a d'ores et déjà declaré qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire echouer les tentatives de renouvellement. Cependant, de son côte, l'opposition peut compter sur l'appui des Jeunes social-democrates.

DANS LES ORGANISATIONS

GENÈVE

Des ouvriers, les gendarmes?

Nous avons parlé en son temps de l'affaire de ces trois gendarmes qui tombèrent à bras raccourcis sur un paisible passant, qui en fut quitte pour un sérieux séjour à l'hôpital cantonal. Ces policiers modèles viennent d'être condamnés à une légère peine, agrémentée de la loi de sursis. Autant dire qu'ils ont été acquittés. A ce propos un journaliste bourgeois se plaint amèrement qu'on ne veuille pas considérer, dans certains milieux, les gendarmes comme des ouvriers. Car, dit-il, ce sont de braves gens qui, pour une modique somme, peinent, triment jour et nuit. Des ouvriers, les gendarmes? Allons, M. le journaliste, pas de blague. Il n'y a qu'à rechercher un peu leur origine pour trouver que la plupart d'entre eux ont toujours eu une aversion pour le travail. Les uns, fils de paysans, ont troqué la bêche contre l'uniforme parce que trouvant la terre trop basse; les autres ont abandonné l'usine ou le chantier parce qu'il faut y travailler peut-être un peu trop.

Et puis, M. le journaliste, pensez-vous sincèrement qu'un ouvrier digne de ce nom pourrait, toute une journée durant, rester planté à la même place ou faire les cent pas, tout comme un polichinelle à la mécanique dûment remontée? Et dans les conflits du travail, le gendarme ne se trouve-t-il pas toujours du côté patronal contre les ouvriers? Si vous etiez un peu logique, M. le journaliste, vous estimeriez qu'un ouvrier ne peut pas être un gendarme, comme, du reste, il est impossible à un gendarme d'être un ouvrier. L'un est l'antithèse de l'autre.

Souscription

Le groupe du *Reveil* de Genève et les camarades du groupe Pietro Gori de Lausanne ont décidé de donner 25 francs à la *Voix*, pris sur le bénéfice de la soirée organisee à Lausanne. Le reste sera versé pour la propagande en Italie.

Conférence

Conférence publique et contradictoire sur le sujet : l'*Education sexuelle*, que donnera Jean Marestan, de la *Guerre Sociale*, samedi prochain 22 février, brasserie de l'Univers, 5, rue du Rhône, Genève, à 8 heures et demie.

Entree 0 fr. 30. Projections lumineuses.

LA CHAUX-DE-FONDS

Les faiseurs de montres

Depuis plusieurs années les fabricants de montres huit jours se sont fait une concurrence épouvantable.

Ces exploiteurs se faisaient un plaisir de baisser les prix de vente, tout en maintenant leur bénéfice. Pour résister en employant de pareils procédés il fallait écorcher la main d'œuvre.

De cette lutte stupide c'était les plus crapules et les plus hasardeux qui sortaient victorieux.

Cette méthode occasionna pendant ces dernières années bien des conflits avec la maison Graizely qui, grâce à la complicité de certain chef du syndicat et les moyens employés aboutirent à des compromissions lâches, qui découragèrent à plus d'une reprise bien des *cotisants*.

Actuellement la situation est devenue telle qu'un mouvement de grève paraît inévitable, afin de ramener à la raison tous ces vautours des montres huit jours.

Ce mouvement qui doit commencer le lundi 24 février comprendra un nombre d'environ 500 grévistes occupés à la Chaux-de-Fonds et une trentaine au Locle.

Ayant eu l'occasion de causer avec plusieurs ouvriers intéressés, la plupart m'ont manifesté leur crainte quant à la solution du conflit, vu qu'actuellement la grande partie n'a aucune confiance en les chefs qui dirigeront ce mouvement. Le policier Grospierre, député socialiste, est complètement discrédité, les malhonnêtetés qu'il a commises ces derniers temps ayant été connues, ce monsieur est rangé parmi les renégats redoutables.

Achille Graber, par sa paresse, l'échec des Longines où il débuta, ainsi que le lock-out de Bévilard, dont la direction lui avait été confiée et qui se termina par une fin lamentable n'est certes pas pour encourager les ouvriers.

Dans ces conditions il faudra craindre la lassitude; que tous se serrent les coudes et soient énergiques. Pas de défection, car il faut absolument donner une leçon à ces affameurs, qui depuis longtemps se moquent de nous.

Espérons aussi que le syndicat des employés de la commune, ainsi que le *député national socialiste E.-P. G.* ne fourniront aucun appui moral et matériel aux kroumirs et aux fabricants, comme ce fut le cas lors de la grève des maçons l'automne passé.

P.-S. — Tous les renseignements utiles sur ce conflit seront communiqués à la *Voix* suivant le cours des évènements.

Mouvement ouvrier international

BELGIQUE

Pour la grève générale.

Le Comité du suffrage universel et de la grève générale a publié l'appel suivant :

« Le projet de revision déposé à la Chambre étant rejeté, le gouvernement clérical n'ayant pas voulu entendre raison, c'est donc la grève générale à bref délai.

Il faut, pour que celle-ci réussisse, que la classe ouvrière s'apprête à pouvoir résister longuement et pour cela elle doit dès maintenant accumuler toutes les réserves possibles afin de pouvoir se garantir pendant l'époque de la grève générale.

Pensez-y donc! Et que chacun réduise à leur plus simple expression les dépenses qui ne sont pas de première nécessité.

Que dès maintenant toutes les dépenses inutiles, et surtout l'alcool, soient prohibées. Et ainsi nous entreprendrons la lutte avec la certitude de vaincre. »

Le comité de la grève générale, dans une réunion à laquelle assistaient trois cents délégués, a voté la grève générale pour le 14 avril. Il estime que le mouvement pourra durer quatre semaines.

NORVÈGE

L'arbitrage obligatoire.

Le nouveau gouvernement libéral de Norvège a décidé de retirer le projet de loi sur la *conciliation obligatoire* que son prédécesseur conservateur avait proposé au Parlement, mais qui n'était pas arrivé à la discussion. Cependant la presse annonce que le nouveau cabinet se propose de remplacer le système de la *conciliation obligatoire* par celui de l'arbitrage *obligatoire*. Ce serait plus en accord avec les principes de la majorité libérale du Parlement, mais en même temps une offense aussi bien aux unions patronales qu'aux organisations ouvrières qui ont repoussé des deux côtés l'arbitrage obligatoire de la façon la plus décisive. C'est pourquoi l'ancien gouvernement conservateur s'était contenté de ne poser que la question de la *conciliation obligatoire* et de ne prescrire l'*arbitrage obligatoire* que pour certains cas bien déterminés, où l'intérêt général de la Société est un jeu. La gauche du Parlement, composée de représentants des classes moyennes et des petits paysans, a voulu aller plus loin et interdire une fois pour toutes les grèves et les lock-outs.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Bakounine, tome VI. Un fort volume de 436 pages; prix 3 fr. En vente au service de librairie de *La Voix du Peuple*.

Les écrits contenus dans le tome VI des *Œuvres de Bakounine* qui paraît à la librairie Stock, sont de deux catégories distinctes.

Deux d'entre eux appartiennent à la polémique contre Marx et ses agents: ils ont été rédigés au moment où se préparait la conférence de Londres de septembre 1871, déstinée à consolider la dictature personnelle que l'illustre communiste allemand prétendait exercer dans l'Internationale.

Les autres sont dirigés contre Mazzini, qui avait attaqué la Commune de Paris et l'Internationale. Ils constituent les premiers faits d'armes de cette campagne célèbre de Bakounine dont le résultat fut de soustraire la jeunesse révolutionnaire italienne, et plus tard, avec elle, la majeure partie du prolétariat d'Italie, à la domination morale exercée jusqu'alors par Mazzini sur un si grand nombre de ses compatriotes.

* * *

La Vie Ouvrière, revue bi-mensuelle.

Sommaire du N° du 5 Février 1913 :

L'Union Catholique des Cheminots, par P. Monatte. Notre Questionnaire; Groupes de l'Union Catholique des Cheminots. — Le Rail (Extraits) : L'Aiguilleur Unioniste; L'Ecole de soumission. — Parmi nos lettres: A propos de la mobilisation d'Arracourt; La Semaine anglaise à Lille; La question féminine; une partie littéraire; La quinzaine prochaine. — Le Socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine par Charles Andler. — A travers les Organes corporatifs : Les revendications des domestiques de ferme; L'action catholique dans le monde ouvrier; Conversions (P. Monatte). — La quinzaine sociale: Les faits. Notes et documents: Poincaré le Patriote et Briand la Syncope; Proposition de loi Vaillant sur la Semaine anglaise; Le Congrès de Douai; Les prochains Congrès.

Abonnement, étranger, 12 francs par an. Administration, 96, quai Jemmapes, Paris X.

* * *

LA MUSE ROUGE

Garde-toi, passant:
Hé! l'aristocrate,
Prince ou démocrate!
Trembles, qu'en grinçant
Ma plume te gratte!
La Muse Rouge a dans le sang,
Du feu, du fer et du picrate!
E. POITEVIN: *La Muse Rouge*

Nul n'ignore aujourd'hui, dans nos milieux, l'importance de la propagande par la chanson et de louables efforts sont faits de tous côtés pour l'étendre.

Parmi les difficultés rencontrées, une des principales est encore pour les interprètes, le moyen de renouveler leur répertoire.

« *La Muse Rouge* » édition de propagande des chansonniers révolutionnaires de Paris remédie heureusement à cet inconvénient.

Pour la modique somme de 2 fr. 50 par an, (pour étranger 3 francs), « *La Muse Rouge* » envoie à ses abonnés par séries trimestrielles de 7 à 9, paraissant en Mars, Juin, Septembre et Décembre, une moyenne minima de 30 chansons, chœurs ou monologues inédits ou récemments parus, toutes les chansons avec musique, un certain nombre avec accompagnement de piano.

Publiant tous les genres, hommes, femmes ou enfants « *La Muse Rouge* » est indispensable aux groupes lyriques, sociétés chorales, etc. et à tous les interprètes d'œuvres d'avant-garde en général. Elle sera de même d'une grande utilité aux associations qui, n'organisant des fêtes qu'irrégulièrement sont souvent prises au dépurvu pour l'établissement de leurs programmes.

« *La Muse Rouge* » qui en est à sa 6e année a mis actuellement en circulation près de 100.000 exemplaires de chansons dont un bon nombre sont aujourd'hui parmi les plus populaires. Les auteurs les plus appréciés, du reste, y collaborent.

Camarades,

Renouvelez votre répertoire, complétez votre bibliothèque et celles de vos groupements en vous abonnant, à « *La Muse Rouge* » Adressez les abonnements, un an: 2 fr. 50, Etranger: 3 fr. à Maurice DOUBLIER, salle Jules, 6, bd Magenta, Paris Xe.

A nos abonnés de l'étranger

Afin d'éviter des frais de remboursements postaux, très onéreux pour l'extérieur, nos abonnés de l'étranger sont instamment priés de nous adresser le montant de leur abonnement pour 1913.

Lausanne.— Imprimerie des Unions ouvrieres a base communiste (journée de huit heures).
A. AMIGUET, éditeur responsable.